



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-54077>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **24-54077**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-9714

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 06/05/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Européenne de Lille Direction Commande publique CSP
Territoire 2 boulevard des Cités Unies CS 70043

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20009320100081

Ville : Lille cedex

Code postal : 59040

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 59

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Constitution et animation de la communauté d'innovation des lauréats de l'AMI "Euralimentaire Innover pour la transition alimentaire"

Code CPV principal - Descripteur principal : 71336000

Type de marché : Services

Critères d'attribution : 1. Valeur technique (pondération 40 points), appréciée au regard de la pertinence de la note méthodologique ; 2. Prix (pondération 30 points), analysé au regard du montant de la partie forfaitaire mentionné à l'acte d'engagement (15 points) et du montant total du détail estimatif (15 points) ; 3. Organisation, qualifications, expérience de l'équipe dédiée (pondération 25 points) ; 4. Performances en matière de protection de l'environnement (pondération 5 points).

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché a été attribué à la société OpenCommunities Consulting (75001 Paris) pour un montant de 31 825 € HT (partie à prix forfaitaire) et un maximum de 42 000 € HT (partie à prix unitaires).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2024